



ENQUETE PUBLIQUE DIG ET PPG BASSIN VERSANT DE LA LOUGE



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique sur les demandes présentées par le syndicat Garonne, Aussonnelle, Louge, Touch (SMGALT) et la communauté de communes du Muretain Agglomération (CAM) en vue d'obtenir les déclarations d'intérêt général (DIG) valant dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin versant de la Louge pour la période 2024 – 2034

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 modifié fixant notamment les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel des mesures correspondant ;

Vu les demandes présentées par le syndicat Garonne, Aussonnelle, Louge, Touch (SMGALT) et par la communauté de communes du Muretain Agglomération (CAM) en vue d'obtenir les déclarations d'intérêt général (DIG) valant dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant de la Louge pour la période 2024 – 2034 ;

Vu les consultations réglementaires effectuées ;

Considérant la décision du 6 mai 2025, modifiée le 11 juin 2025, par laquelle la présidente du tribunal administratif de Toulouse a désigné Monsieur Jean-René Odier en qualité de commissaire enquêteur et Madame Jeanne-Marie Cardon en qualité de commissaire enquêtrice suppléante ;

Considérant qu'il résulte du code de l'environnement que le projet, ci-dessus mentionné, doit faire l'objet d'une enquête publique ;

Sur proposition de la cheffe de pôle procédures environnementales ;

Arrête :

Art. 1^{er}. : Objet, durée et périmètre de l'enquête publique

Une enquête publique relative aux demandes de déclaration d'intérêt général valant déclarations au titre de la loi sur l'eau pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Louge est ouverte sur une durée de 31 jours consécutifs, soit du 7 juillet 2025 à 9h00 au vendredi 8 août 2025 à 18h00, sur les communes listées ci-dessous :



>>>>CONSULTER ET TÉLÉCHARGER LE DOSSIER COMPLET